

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES RESSOURCES MINIERES, ENERGETIQUES,
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE TOURISME

AGENCE NATIONALE DE GESTION DU STOCK
DE SECURITE ALIMENTAIRE (ANAGESSA)

**DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP 27/T/2025-2026 POUR LA REALISATION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS HANGARS DE STOCKAGE COMMUNAUX
(3 LOTS) :**

- Lot 1 : Hangar communal BUTIHINDA en Commune BUTIHINDA de la province de BUHUMUZA ;
- Lot 2 : Hangar communal KIRUNDO en Commune KIRUNDO de la province de BUTANYERERA ;
- Lot 3 : Hangar communal RUTANA en Commune RUTANA de la province de BURUNGA.

Date de Publication : 17/10/2025

Date d'ouverture des offres : 5/11/2025

Gitega, Octobre 2025

5°. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au Bureau de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire sis en commune et province de Gitega, au quartier Bwoga I, no 23 en face de l'école Nouvel Horizon à Gitega au plus tard le 5/11/2025 à 9 heures 30minites ; heures locales.

6°. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes par le Président de la commission désignée à cette fin en présence des représentants des soumissionnaires si ceux-ci le souhaitent et d'un observateur de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP », le 5/11/2025 à 10 heures locales au bureau de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire sis en commune et province de Gitega, au quartier Bwoga I, n° 23 en face de l'école Nouvel Horizon à Gitega.

7°. Délai d'exécution

Le délai de construction est de Trois (03) mois calendaires comptés à partir de la réception de la lettre de commande ou ordre de service. Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une période de deux (2) mois calendaires.

8 :Visite du Site

Une visite sera organisé en date du 22/10/2025 Site Rutana , en date du 23/10/2025 site Butihinda et en date du 24/10/2025 pour le site de Kirundo et sera guidée par l'Ingénieur ou une autre personne déléguée par l'ANAGESSA-BURUNDI.

9°. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jour calendaires à compte de la date de remise des offres.

10°. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devient être déposé à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 5/11/2025 à dix heures. Toute offres reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

11°. Critères de qualification des soumissionnaires

11.1 Au niveau Administratif

1. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
2. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant en lettre et en chiffre ;
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
4. L'Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR) ;
5. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
6. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en original en cours de validité
7. Registre de commerce (copie) ;
8. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
9. Adresse Fixe et Connue ;
10. Habilitation au signataire de l'offre à engager le soumissionnaire.

11.2. Au niveau Technique

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de cent cinquante millions francs Burundi(BIF) (150.000.000BIF) .

Fait à Gitega, le / /2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE GESTION
DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (ANAGESSA)

Olivier BITEGIMANA

